Numéro 3
Août 2010

Lettre du P3A

Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

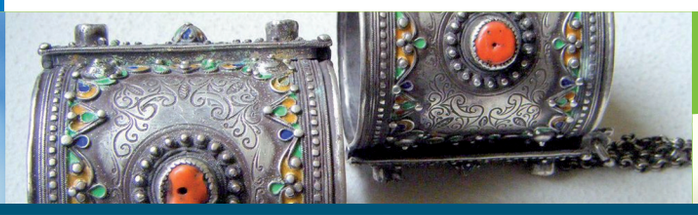

focus

Jumelages "Qualité de l'Eau" et "Artisanat"

DANS CE NUMÉRO ...

Page 2 Dossier : Jumelage Qualité de l'Eau
Page 6 Présentation du projet de jumelage Artisanat
Page 7 Séminaire TAIEX pour jeunes entrepreneurs

Atelier de réflexion : projet de jumelage ADE
Hôtel Mercure, Alger, Avril 2010

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'Algérienne des Eaux (ADE) et la Société Wallonne des Eaux (SWDE) préparent la mise en œuvre du projet de jumelage institutionnel «Appui à l'Algérienne des Eaux (ADE) pour améliorer sa maîtrise de la qualité de l'eau». Les deux institutions sont en train de finaliser le contrat qui sera signé très prochainement et qui engagera un montant de 900 000 euros pour la réalisation des activités prévues.

Qualité de l'eau

Durant la période d'exécution du projet, soit 18 mois, des activités multiformes seront menées aussi bien à l'échelle nationale que régionale et toucheront à tous les aspects de la qualité de l'eau. Clé de voûte du projet, la formation va concerner 300 personnes, responsables et techniciens, en charge de la qualité de l'eau. Les procédures de fonctionnement des installations de contrôle et des laboratoires seront améliorées et diffusées. L'expérience acquise dans la lutte contre les non-conformités et dans leur prévention sera capitalisée et mise à disposition des intéressés. Des voies pour la communication avec les usagers et les institutions publiques seront ouvertes.

Des cadres et techniciens de l'ADE auront l'opportunité, à travers les voyages d'études prévus, de faire connaissance avec les installations et les procédures de garantie de la qualité de l'eau mises en application par la SWDE.

Toutes ces activités prennent appui sur les normes et standards internationaux, l'enjeu étant de les implanter progressivement pour garantir la qualité de l'eau distribuée et améliorer les services offerts aux consommateurs au niveau national.

Promouvoir l'artisanat

Un autre projet de jumelage «Renforcement de l'ANART (Agence Nationale de l'Artisanat Traditionnel) et des institutions publiques et professionnelles chargées de promouvoir l'artisanat traditionnel» est bien avancé. Il vise à donner à travers des outils tels qu'un fichier national de l'Artisanat et des métiers et une nomenclature des produits et des activités la visibilité nécessaire à la promotion du secteur. Un dispositif de formations sera ouvert dans certaines filières, une Charte professionnelle pour valoriser la profession sera élaborée. La promotion des produits de l'artisanat sera assurée par le biais de la définition et de l'application de normes, spécifications techniques et labels et à l'élaboration d'une politique de commercialisation sur le marché national et d'exportation.

Séminaire euro-méditerranéen

Dans ce numéro, nous rendons compte également du «premier séminaire euro-méditerranéen des jeunes entrepreneurs et associations d'entreprenariat», qui a regroupé à Barcelone de jeunes entrepreneurs, des représentants de leurs associations et des fonctionnaires en charge de ce secteur.

Le P3A est un programme géré par le Ministère du Commerce et financé par l'Union européenne - Publication éditée par l'UGP

Finalisation du projet de jumelage institutionnel

Plus de 90% de la population algérienne, soit 30 millions de personnes, a accès à l'eau potable distribuée par l'ADE (Algérienne des Eaux).
La qualité de l'eau distribuée reste une préoccupation majeure pour l'ADE. C'est autour de cette question qu'a été bâti le projet de jumelage institutionnel « Appui à l'Algérienne des Eaux (ADE) pour améliorer sa maîtrise de la qualité de l'eau » .
Les objectifs de ce projet et les activités prévues pour les atteindre seront présentés de manière succincte dans ce dossier.

Genèse et préparation du projet

Le Ministère des Ressources en Eau a formulé une demande de jumelage institutionnel. Avec l'appui de l'UGP, une fiche de jumelage a été élaborée et transmise à la Commission européenne, qui, après validation, a émis un appel à propositions auprès des institutions européennes. C'est la Société Wallonne des Eaux (SWDE), qui a été retenue en avril 2010.
Une période de six mois est laissée aux partenaires pour affiner l'agencement du projet : activités, planning, modalités de mise en œuvre. Ce qui aura été convenu entre les deux parties sera consigné dans un contrat dont la signature est prévue pour septembre-octobre 2010.

Ancrage du projet

L'Accord d'association en particulier l'article 52 stipule que «les parties favorisent la coopération dans le domaine de la lutte contre la dégradation de l'environnement, de la maîtrise de la pollution et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en vue d'assurer un développement durable et de garantir la qualité de l'environnement et la protection de la santé des personnes».
La coopération internationale (GTZ, CTB et OIE) est une réalité depuis des années dans le secteur de l'eau.

Un projet, pour quels résultats ?

La fiche du projet de jumelage indique clairement les résultats à atteindre, en ces termes :
1. L'auto surveillance de la qualité de l'eau au sein de l'Algérienne des Eaux est renforcée.
2. La gestion des non-conformités (y compris les cas d'urgence) est améliorée.
3. Un processus d'amélioration continue à court, moyen, et long termes de la qualité de l'eau est mis en place
4. Un dispositif de communication sur la qualité de l'eau, conforme aux meilleures pratiques est approuvé et mis en œuvre.

Partenaires du projet de jumelage

ADE

L'Algérienne des Eaux (ADE), créée par le décret exécutif n° 01-101 du 21 avril 2001, a repris les anciens établissements de production et de distribution d'eau existant à l'échelle nationale ou régionale.
L'ADE est chargée «d'assurer la prise en charge des activités de gestion des opérations de production, de transport, de traitement, de stockage, d'adduction, de distribution et d'approvisionnement en eau potable et industrielles ainsi que le renouvellement et le développement des infrastructures s'y rapportant».
Elle est organisée en 15 zones, 11 unités de Production, 47 unités de Distribution et 1 unité de réalisation et maintenance.
Au niveau des quatre plus grandes villes : Alger, Oran, Constantine et Annaba, des sociétés (où l'ADE est présente) ont été formées, avec des partenaires étrangers pour la gestion de la distribution de l'eau et l'assainissement.
L'ADE emploie un peu plus de 23 000 personnes.
Le réseau de surveillance de l'ADE est constitué de 40 laboratoires dont 5 sont érigés en laboratoires régionaux. Ce réseau emploie plus de 400 chimistes et biologistes.
L'ADE compte trois établissements de formation sis à : Constantine, Oran et Tizi-Ouzou.

SWDE

La Société Wallonne des Eaux (SWDE), activant sur l'ensemble de la Wallonie (Belgique), dessert 70% des habitants de cette zone.
Elle assure :
- la production d'eau ;
- la distribution d'eau par canalisations ;
- la protection des ressources aquifères ;
- la réalisation de toute opération relative au cycle de l'eau.

La SWDE assure également des missions à l'international visant :
1. la valorisation du savoir-faire wallon dans le secteur de la production et de la distribution d'eau, en veillant à éviter les risques industriels, commerciaux et financiers ;
2. les prestations de nature humanitaire ou d'aide au développement en matière d'approvisionnement et d'accès à l'eau potable dans le cadre des programmes de coopération.
Elle emploie un peu plus de 1 700 personnes et dispose de son propre centre de formation.
L'ensemble des services de la société est certifié ISO 9001.

Atelier de réflexion : projet de jumelage ADE
Hôtel Mercure, Alger, Avril 2010

Ce que prévoit le projet : Objectifs à atteindre et moyens pour y parvenir

Comme tout projet de jumelage institutionnel, le projet «Appui à l'Algérienne des Eaux (ADE) pour améliorer sa maîtrise de la qualité de l'eau » indique les "résultats obligatoires" qu'il se propose d'atteindre ainsi que les actions à entreprendre au cours de la période d'exécution du projet, soit 18 mois, à compter de la signature du contrat entre les deux partenaires.

Amélioration des procédures de surveillance de la qualité de l'eau et de gestion des non-conformités

Des documents de travail et d'orientation seront confectionnés :

- Procédures de l'auto-surveillance à diffuser à l'ensemble des structures concernées en vue de leur amélioration ;
- procédures de gestion des non-conformités (y compris les cas d'urgence) ;
- un guide de gestion des non-conformités est mis au point en regroupant et en complétant les dispositions existantes ;
- organisation de l'échange de l'expérience acquise lors des cas de non-conformité au sein des structures de l'ADE ;
- prévention et plans de sécurité sanitaire , à mettre en place en relation avec le Ministère de la Santé et de la Réforme Hospitalière ;
- organisation d'un atelier sur les actions de prévention.

Installations de surveillance et laboratoires de contrôle de la qualité

- Mise au point des procédures de pilotage des installations relatives à l'auto-surveillance ;
- mise en œuvre des opérations en vue de l'accréditation des laboratoires de contrôle.

Base de données

- Un prototype de base de données est élaboré et testé, il devrait permettre de construire la mémoire des non-conformités enregistrées.

Formation à la surveillance de la qualité de l'eau, une place prééminente dans ce projet.

300 collaborateurs de l'Agence participeront aux formations et séminaires prévus à l'échelle nationale et régionale pour les différents postes de responsabilité et de travail :

- Les chefs de station ;
- les chefs de laboratoires, des chargés du traitement et des chargés de qualité ;
- les chimistes des laboratoires de contrôle ;
- formation au management et à la maîtrise des processus de traitement;
- formation de formateurs, couvrant l'exploitation, l'analyse et la maintenance pour les laboratoires régionaux.

Communication

- La communication d'urgence et la communication régulière sur la qualité de l'eau et sur les actions d'amélioration de cette qualité sont mises en place.

Rapprochement des administrations et des procédures,

Des visites d'études seront organisées dans le pays européen partenaire autour de thèmes tels que :

- La surveillance de la qualité de l'eau et le pilotage des installations de potabilisation, incluant la visite de laboratoires ;
- la gestion des non-conformités ;
- la définition, la programmation, le financement et la mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des eaux d'alimentation.

Rapprochement des standards européens et internationaux

- L'introduction d'une politique à court, moyen et long terme de qualité selon les normes ISO ;
- la préparation et la réalisation d'une action de sensibilisation à l'intérêt de la démarche ISO, aux contraintes qu'elle implique et à la méthode, auprès des responsables des directions centrales de l'Algérienne des Eaux, des laboratoires et des stations de production ;
- formations à la démarche ISO.

Références utiles

Ministère des Ressources en Eau :
http : //www.mre.gov.dz
ADE : http : //www.ade.dz
SWDE : www.swde.be

M. Hellas, Société Wallonne des Eaux (SWDE)

Depuis avril 2010, le projet de jumelage institutionnel est entré dans une phase de préparation active. Les deux partenaires, l'ADE et la SWDE préparent un contrat de mise en oeuvre du projet. Les chefs du projet des deux parties nous font part de son état d'avancement

Quels sont les éléments clés de votre offre ?

La SWDE est un organisme public belge dont l'activité est très comparable à l'Algérienne des eaux. Elle possède en Région wallonne de la Belgique des réseaux tant en zone rurale qu'en zone urbaine. En outre, historiquement, elle a vécu différentes étapes telles que la régionalisation du secteur de l'eau, la réorganisation interne ou encore de nombreuses reprises de réseaux.

La mission de la SWDE s'articule autour d'un Contrat de gestion conclu avec la Région wallonne. Ce contrat de gestion est très proche des normes ISO 24510 et 24512 précisant pour la première les standards de qualité que doivent fournir les services publics et pour la seconde, le type de service à rendre au public.

Enfin, la SWDE a obtenu des certifications ISO 9001, ISO 14001, EMAS et ISO 17025 pour le contrôle de la qualité de l'eau tant pour les prélèvements que pour le laboratoire proprement dit.

Pour toutes ces raisons, nous estimons pouvoir assurer un transfert significatif de compétences dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

Où en est la préparation du contrat ?

Dès réception de la lettre du 7 avril 2010 nous signifiant que notre proposition avait été choisie, un projet de contrat a été préparé avec nos homologues de l'ADE. Pour ce faire, deux missions ont été menées à Alger en mai et en juin 2010.

Un projet de contrat et ses annexes comportant notamment un plan de travail et un budget a été soumis à l'UGP fin juin 2010.

Depuis lors, nous avons reçu les remarques de la délégation de l'UE et de l'UGP. Nous y avons donné suite et espérons pouvoir procéder comme prévu, à la signature du contrat pour la fin septembre 2010.

Quel est l'agenda prévisionnel de mise en œuvre ?

Comme indiqué ci-dessus, si la signature du contrat intervient en septembre 2010, le projet pourra débuter dès le mois d'octobre 2010. La durée de mise en œuvre étant de 18 mois, notre intervention prendra fin en mars 2012.

Quelles sont les compétences que compte déployer la SWDE ?

Alors que la fiche de projet du jumelage prévoyait la mise à disposition de 10 experts court terme, nous avons préféré pour des raisons d'efficacité et de pertinence, proposer un panel de 19 experts issus pour la plupart, des services opérationnels de la SWDE. Par exemple, concernant le contrôle de la qualité de l'eau, outre le directeur de notre laboratoire, des spécialistes en chimie minérale, en recherche de micropolluants, en accréditation de laboratoire ou encore en communication des résultats d'analyses seront mis à contribution.

Il est aussi fait appel à des spécialistes des domaines relevant de l'opérationnel tels que les process de traitement d'eau, la gestion des ressources en eau et leur protection, la distribution d'eau ou encore l'informatique.

Du côté organisationnel, nous mettrons à contribution nos meilleurs collaborateurs en agréation de système ISO et EMAS et en gestion du système de management de la qualité et audit.

Enfin, s'agissant de services support, citons encore nos spécialistes en communication et en formation ainsi qu'un juriste.

Quelle est la part de la formation et de la communication dans les activités du projet ?

Le plan de travail prévoit la mise à disposition d'experts à hauteur de quelque 430 hommes/jour. La part de formation et communication est importante. Elle est d'un peu plus de 150 hommes/jour.

Nous avons aussi prévu la formation de formateurs internes qui auront à leur tour pour mission de diffuser dans l'ensemble du pays, les formations relatives à l'amélioration de la qualité de l'eau qu'ils auront reçues.

Quels sont les résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre du projet ?

Le projet comporte des résultats obligatoires à savoir :

- Le renforcement de l'auto surveillance au sein de l'Algérienne des Eaux de la qualité de l'eau ;
- l'amélioration de la gestion des non-conformités (y compris les cas d'urgence) ;
- la mise en place d'un processus d'amélioration continue à court, moyen, et long termes de la qualité de l'eau ;
- l'approbation et la mise en oeuvre d'un dispositif de communication sur la qualité de l'eau, conforme aux meilleures pratiques.

Outre ces résultats obligatoires, nous escomptons insuffler une dynamique d'amélioration continue dans l'esprit des normes ISO et accroître la crédibilité du public et des autorités envers les laboratoires régionaux de l'ADE.

Enfin, tout sera mis en œuvre pour que le projet ait des effets durables et multiplicateurs notamment par le biais des formateurs internes.

Qu'en est-il du rapprochement de l'Algérie des normes européennes ?

Il est clair que le projet a été conçu dans un but de rapprochement des normes européennes. Toutefois pour les respecter scrupuleusement, le chemin à parcourir est encore long. A titre d'exemple citons la suppression progressive des interruptions programmées d'alimentation en eau, car lors d'une remise en service après une coupure, l'eau est rarement de bonne qualité.

A mon sens, le rapprochement de l'Algérie des normes européennes ne peut se faire que de manière progressive, le projet sera mené de manière telle qu'il y contribue.

Les chefs de projet font le point

M. Silhadi, Algérienne des Eaux (ADE)

Que représente le contrôle de la qualité de l'eau dans les activités de l'ADE ?

L'eau potable doit être exempte de la présence de tous microbes, bactéries pathogènes ou virus qui pourraient mettre en danger la santé du consommateur et, par là, faire courir le risque d'une épidémie.

L'ADE procède au contrôle de la qualité de l'eau à travers ses 43 laboratoires opérationnels implantés à travers le territoire national, et faisant souvent partie des 15 zones régionales et des 43 unités wilayales que compte l'établissement, fort de ses 23000 employés œuvrant dans les métiers les plus divers.

La SEAAL, la SEACO, la SEOR et la SEATA sont des filiales créées par des capitaux conjoints de l'ADE et de l'Office national de l'Assainissement. Elles interviennent dans les wilayas d'Alger, de Constantine, d'Oran ainsi que dans celles de Annaba et d'El-Tarf pour assurer le service de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement. Elles disposent de leurs propres laboratoires.

Pourquoi ce jumelage ?

C'est dans la perspective active d'une prise en charge sans cesse plus efficace de la qualité de l'eau que l'Algérienne des Eaux a, naturellement, adhéré au projet dit P3A. Elle pense ainsi mieux garantir l'efficience et l'efficacité dans la mise en place d'un dispositif de surveillance efficace ayant pour objectif global de permettre un meilleur contrôle de la conformité de la qualité de l'eau fournie, une amélioration de la connaissance relative à la qualité de l'eau et à son évolution depuis le captage jusqu'à la distribution et, enfin, la détection de toute anomalie de la qualité de l'eau, détection gagnant toujours à se faire, ainsi qu'il va de soi, le plus précocement possible.

Où en est la préparation du contrat du jumelage ?

Un projet de jumelage avait été, pour ce faire, arrêté et le contrat du projet de jumelage, aujourd'hui finalisé, a été transmis à l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association.

Les séances de travail nécessaires à cette finalisation s'étaient déroulées, tout au long des mois d'avril, mai et juin. Elles avaient regroupé les représentants de l'E.P. Algérienne des Eaux et ceux de la Société Wallonne des Eaux (SWDE) du Royaume de Belgique.

Comment va se dérouler le projet ?

La durée retenue pour le projet est de 18 mois. Lancé en octobre 2010, il devrait connaître son terme en avril 2012. La mission s'ordonne autour des nécessités qui lui sont propres et qui sont garantes des résultats qui en sont attendus. Ainsi:

- d'avril à octobre et donc à ce jour, nous procédons à la mise en place des équipes nécessaires à la conduite du projet.

- d'octobre à décembre des experts à court terme procéderont à l'évaluation de la situation existante pour mieux conformer la finalité de la mission aux nécessités réelles ;

- de janvier à septembre 2011 les experts algériens, avec l'assistance de leurs homologues de la SWDE œuvreront à la mise au point des procédures indiquées. Des ateliers de formation avancée sont également programmés, tout comme des déplacements en Belgique afin de bonifier les acquis des ateliers de perfectionnement qui se seront déroulés en Algérie dans le cadre du projet.

- d'octobre 2011 à février 2012, les mesures et procédures préconisées seront mises en œuvre et généralisées sur le plan pratique. Des actions de sensibilisation et d'information seront menées à bien par l'Algérienne des Eaux et des formations sur l'application des procédures dispensées par des formateurs internes.

- de février à avril 2012 se fera une évaluation des actions menées afin de prendre les mesures correctrices qui apparaîtraient nécessaires tout au long du déploiement.

Comment sera conduit le projet ?

Un comité de pilotage du projet, en cours d'installation, aura la charge, outre le pilotage général du projet, d'examiner les rapports trimestriels qui lui seront présentés sur la mise en œuvre du projet.

L'ADE, partie prenante au projet, en assure bien sûr le suivi comme la réalisation. D'autres administrations et organismes sont, il va de soi, associés au projet. Il s'agit en tout premier du Ministère des Ressources en Eau. Y sont également associés le Ministère de la Santé et de la Réforme Hospitalière, la wilaya ainsi que les directions de l'Hydraulique à l'échelle de celle-ci ainsi que l'Agence Nationale des Ressources Hydrauliques.

Quelle est la place de la formation dans ce projet ?

Des formations se succéderont tout au long du projet au profit des structures intéressées par la qualité de l'eau. Elles concerneront les procédures d'auto surveillance, la mise en œuvre des procédures de gestion des non-conformités, le processus d'évaluation de la performance en matière d'amélioration continue sur la qualité de l'eau, et cela en conformité à la préconisation des normes ISO 24510 et 25512.

La formation concernera également la nécessité d'une communication régulière et constante sur la qualité de l'eau.

Quels résultats escomptez-vous atteindre à la fin du projet ?

A l'achèvement du projet, les résultats suivants doivent être au rendez-vous :

- La capacité d'auto-surveillance de la qualité de l'eau doit être acquise par l'ADE à un niveau optimal ;
- la gestion des non-conformités doit être maîtrisée de façon optimale ;
- la mise en place d'un processus d'amélioration doit passer au stade de l'acquis concernant l'amélioration sur le court, le moyen et le long terme;
- la mise en place et l'approbation d'un dispositif de communication conforme aux meilleurs standards sur la qualité de l'eau doivent passer au stade de l'acquis.

Un projet de jumelage bien avancé

Le secteur de l'artisanat en Algérie occupe plus de 500 000 personnes dont 153 000 artisans inscrits et 360 000 employés auprès de ces artisans. On estime à 100 000 le nombre d'artisans dans le secteur informel. Ces chiffres ont été donnés en 2008 dans les publications du Ministère en charge de l'Artisanat.

En 2009, la part de la main d'œuvre active totale occupée par les activités artisanales est estimée à 3,82 %. Les autorités algériennes ambitionnent de le porter à l'horizon 2025 à un taux comparable aux taux observés en Tunisie (11 %) et au Maroc (10 %).

Les artisans ne forment pas une corporation homogène, à côté d'artisans traditionnels on trouve des jeunes diplômés des écoles des beaux-arts ou de l'université ainsi que des coopératives ou des entreprises artisanales.

Depuis la parution de l'ordonnance n° 96-1 relative à l'organisation de l'artisanat, les modalités d'exercice de cette activité ont été précisées. L'Agence Nationale de l'Artisanat Traditionnel (ANART) a pour mission la promotion de l'artisanat tant en Algérie qu'à l'étranger.

Cette démarche d'organisation de l'activité artisanale et de mise en place d'organismes coopératifs et de soutien a pour but d'assurer la promotion du secteur de l'artisanat algérien dans son ensemble, le développement des bassins d'artisanat et la valorisation du métier d'artisan.

Le projet de jumelage institutionnel

Le projet de jumelage institutionnel «Renforcement de l'ANART (Agence Nationale de l'Artisanat Traditionnel) et des institutions publiques et professionnelles chargées de promouvoir l'artisanat traditionnel» s'inscrit dans cette démarche de revalorisation de l'artisanat et des artisans.

Résultats escomptés du projet

Le premier résultat auquel il se propose de parvenir est de donner une visibilité au secteur par la mise en place d'un système d'information intégré .

L'élévation des compétences des artisans et la promotion de la qualité des produits de l'artisanat et de leur commercialisation sont également inscrites dans le projet. Des filières ont été retenues pour développer les compétences des artisans et pour la promotion des produits de l'artisanat.

Meilleure visibilité

Les organismes en charge de l'artisanat mis en place progressivement depuis l'ordonnance de 1996 seront dotés d'outils de travail indispensables :

- Fichier national de l'Artisanat et des métiers ;
- nomenclature des produits et des activités.

Revaloriser la place de l'artisan

L'artisan sera mieux inséré dans l'économie moderne avec l'élaboration d'outils de référence tels que :

- Charte professionnelle pour valoriser la profession ;
- parcours professionnel des artisans ;
- dispositif de formation des artisans.

Produits de l'artisanat

La valeur des produits de l'artisanat sera attestée grâce à la définition et à l'application de normes, spécifications techniques et labels (la priorité étant donnée aux bijoux et articles en cuivre).

Standards internationaux

Préparation des entreprises artisanales dans la maîtrise des processus en vue de la certification ISO 9001.

Institutions et cadre légal de l'artisanat en Algérie

- **ANART : L'agence nationale de l'artisanat traditionnel :** décret exécutif n° 92-12 du 09 Janvier 1992 complété par le décret exécutif n° 04-313 du 22 Septembre 2004.
- **CAM : Chambres de l'artisanat et des métiers** : décret exécutif n° 97-100 du 29 mars 1997.
- **CNAM : Chambre nationale de l'artisanat et des métiers** : décret exécutif n° 97-101 du 29 mars 1997.
- **Organisation de la profession d'artisan et les structures de soutien** : ordonnance 96-01 du 10 janvier 1996.
- **Nomenclature des activités artisanales et des métiers :** décret exécutif n° 97-141 du 30 avril 1997.
- **Registre de l'artisanat et des métiers** : décret exécutif n° 97-141 du 29 mars 1997.
- **Les qualifications professionnelles dans le secteur de l'artisanat et des métiers** : décret exécutif n° 97-145 du 29 mars 1997.
- **Fichier national de l'artisanat et des métiers** : décret exécutif n° 97-272 du 21 juillet 1997.

Tous les textes cités sont consultables sur le site du Secrétariat Général du Gouvernement : http : //www.joradp.dz

Délégation algérienne, Barcelone, Juin 2010

Séminaire à Barcelone

Durant deux jours, les 17 et 18 juin 2010, les jeunes entrepreneurs et leurs associations professionnelles ont été à l'ordre du jour d'un séminaire tenu à Barcelone (Espagne).

Cette manifestation multi-pays intervient dans le cadre des activités de l'instrument TAIEX (Technical Assistance and Information Exchange Instrument).
Les participants venus de plusieurs pays de l'UE et des pays bénéficiaires de l'nstrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) étaient des jeunes entrepreneurs, des représentants de leurs associations ou des responsables des structures publiques ayant en charge l'impulsion des entreprises de jeunes. Quatre cadres nationaux y participaient : deux jeunes entrepreneurs, un représentant du Ministère en charge de la PME et le directeur de l'UGP du P3A.
Cette rencontre avait pour but de stimuler les relations entre jeunes entrepreneurs et les associations de jeunes entrepreneurs des pays voisins et de l'UE, en vue de définir une feuille de route.
Quatre centres d'intérêt ont focalisé l'attention des participants.

Les conditions de création d'entreprises par les jeunes

Face à un environnement légal, institutionnel et financier souvent difficile, les associations de jeunes entrepreneurs ont un rôle crucial à jouer. Ces associations peuvent constituer des interfaces dynamiques entre jeunes entrepreneurs, systèmes bancaires et pouvoirs publics.
Associations de jeunes entrepreneurs et pouvoirs publics doivent agir dans différentes directions pour impulser la création d'entreprises par les jeunes :

- La simplification des modalités de démarrage des jeunes entreprises ;
- l'adaptation des politiques gouvernementales, le soutien financier et de soutien le l'emploi, ainsi que les mesures fiscales incitatives ;
- l'information et la formation des jeunes entrepreneurs (formation professionnelle, école des affaires etc.) ;
- le transfert de technologie et le respect du droit intellectuel ;
- une ambiance favorable (ouverture du marché, innovation, suppression des barrières d'entrée) ;
- l'égalité des chances et la prise en compte des normes sociales et culturelles.

Organisation des entreprises au niveau méditerranéen

Depuis le lancement du processus de Barcelone en 1995, l'objectif de construire le progrès économique partagé ainsi qu'une entente culturelle a été proclamé.
De tels séminaires et rencontres participent à la réalisation de cet objectif, en incitant les jeunes entrepreneurs à travailler en réseau dans un espace actif.
Entre les jeunes entreprises européennes et celles de la rive Sud, il y a certes beaucoup de différences mais il existe aussi plusieurs similitudes et un réel intérêt à se rapprocher.

La culture de l'entrepreneur

En prenant la voie de l'entrepreunariat, le jeune doit partir avec des dispositions d'esprit qui caractérisent la culture de l'entrepreneur : gestion du risque, intuition et ambition.
Bien souvent le «métier» d'entrepreneur s'exerce en solitaire, il requiert d'être prêt à gérer le succès ou l'échec et de rester calme dans les moments critiques.

La politique européenne pour l'entrepreunariat

Les fondements de cette politique ont été exposés dans la directive cadre du 25 juin 2008.
En s'appuyant sur cette directive, la Commission européenne coordonne les actions des États membres, organise l'échange d'expérience, lance des aides avec les services financiers et veille à simplifier les procédures pour la création d'entreprises en réduisant les délais pour le lancement d'entreprises de jeunes.

Points forts du séminaire

Difficultés

- Absence ou rareté des informations nécessaires ;
- taux de mortalité des PME naissantes élevé ;
- lourdes procédures pour trouver les fonds ;
- manque de cadre institutionnel (risques, simulations et aides financières), nécessitant une transparence ;
- manque de banques de données, notamment pour les PME traditionnelles ;
- manque de services chargés du développement.

Recommandations

- Créer une association de jeunes entrepreneurs qui pourra s'étendre aux pays de la rive sud de la Méditerranée ;
- organiser des rencontres sectorielles dédiées aux jeunes entrepreneurs ;
- améliorer les outils des TIC, évolutifs de jour en jour ;
- réduire les coûts de logistique qui sont estimés à 22% dont 50% extérieurs et 50% en interne (transport) ;
- accorder un intérêt accru aux volets formation, savoir faire et training des managers.

Numéro 3
Août 2010

Lettre du P3A

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en oeuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne.
Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire.
Les Jumelages sont fondés sur la base du compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs bien précis pour la résolution des problèmes systémiques.
Un Jumelage est un vrai contrat entre les administrations, et constitue un engagement sérieux, concrétisé sur la coopération et l'échange des pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant de 18 à 24 mois.

TWINNING

LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Le TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, une assistance technique et l'échange d'informations.
Les actions TAIEX sont des missions très spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) avec une expertise sur des bonnes pratiques, sur des aspects clés de la réglementation et de l'acquis communautaire.
L'assistance TAIEX se véhicule sous trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), des séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis communautaire à un large public (max. 2 jours), et des visites d'études des fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).

TAIEX

Assistance Technique et Echange d'Informations

L' ACTUALITE DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'accord. Ces informations seront publiées et diffusées aussi à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A assure , en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de gestion du programme — UGP
Enceinte du CNRC, Route nationale 24, le Lido, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.20.30.38/44 fax : +213 21.20.28.44
Web : www.p3a-algerie.org
La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.
Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne